



Cergy, le 15 avril 2020

Mme Myriam Lebkiri  
Secrétaire départementale de  
la CGT Finances Publiques 95  
à  
Mme Sophie Mahieux  
DDFiP du Val d'Oise

## **Objet : Préavis de grève**

Conformément aux dispositions des articles L521-2 et 521-6 du code du travail, la CGT Finances Publiques 95 dépose un préavis de grève pour les journées du 21 avril 2020 au 11 mai 2020 ainsi que pour les nuitées en amont et en aval.

Ce préavis concerne l'ensemble des personnels de la DDFiP 95 quels que soient leurs statuts.

La CGT Finances Publiques 95 revendique :

### **Dans le cadre de la crise de Coronavirus**

- le report de la campagne IR ;
- une définition exhaustive du PCA, réduit aux missions primordiales au fonctionnement de l'État, des collectivités et de la société et qui ne peuvent être interrompues ou différées pendant cette crise. Nous demandons une liste détaillées des tâches accomplies dans chaque service pendant le confinement) ;
- un confinement le plus large possible des agents à leur domicile accompagné d'un déploiement du télétravail comme moyen essentiel d'accomplissement du PCA ;
- qu'aucun agent ne soit en contact direct avec le public ;
- pour les agents obligés de travailler sur site (liste et missions accomplies à fournir), fourniture systématique de moyens individuels de protection (masques FFP2, gel hydro-alcoolique, lingettes, savon, essuie-mains), mise en place de barrières matérielles de protection permettant la distanciation sociale interne comme externe, etc ;
- l'amélioration et le renforcement des prestations de nettoyage et désinfection des environnements de travail et lieux sensibles susceptibles de nourrir des foyers infectieux ;

- la plus grande surveillance de la bonne mise en oeuvre des recommandations de l'organisation mondiale de la santé sur les quarantaines en cas d'agent contaminé au sein d'un service, et de la désinfection immédiate des locaux ;
- le versement d'une prime pour les agents travaillant dans le cadre du PCA.

### **Dans le cadre général**

- Le retrait et non la suspension provisoire de la réforme des Retraites ;
- Le retrait des mesures concernant les règles de mutation et l'ouverture de véritables négociations ;
- L'augmentation de la valeur du point d'indice et le rattrapage du pouvoir d'achat perdu du fait de son gel depuis 2010 ;
- La suppression du jour de carence ;
- Une compensation intégrale, pérenne de la CSG, et une augmentation immédiate du pouvoir d'achat ;
- L'arrêt des suppressions d'emplois et de tous les projets de restructurations en cours : géographie revisitée, expérimentations d'agences comptables, concentration des SIP, SIE et SPF, transfert de la mission cadastrale à l'IGN, agence unique de recouvrement des recettes fiscales et sociales... ;
- L'abandon du plan action publique 2022 ;
- Abrogation de la loi de transformation de la fonction publique
- L'augmentation des budgets de fonctionnement ;
- Des créations d'emplois statutaires à hauteur des missions dévolues à nos ministères et à leur accomplissement plein et entier ;
- Le maintien de toutes ses missions à la DGFIP et leur renforcement ;
- Le renforcement des droits et garanties des personnels ;
- La reconnaissance des qualifications et des technicités par des plans de promotions dignes de ce nom ;
- Une amélioration réelle des conditions de vie au travail ;
- La résorption de l'emploi précaire ;
- La non-application du RIFSEEP.

Veuillez agréer, madame la directrice, l'expression de ma parfaite considération.

Myriam Lebkiri  
CGT FP 95